

Compte rendu du Conseil Municipal du 25 février 2016

Après avoir adopté le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015, le Conseil Municipal a adopté les comptes administratifs relatifs à l'exercice 2 015.

Décisions Financières

Budget Général :

- ✚ Section de fonctionnement : la section de fonctionnement a été adoptée à l'unanimité à l'exception du chapitre 011 «charges à caractère général» avec 5 abstentions.

Dépenses de fonctionnement : Les élus ont constaté un montant total de dépenses de fonctionnement de 2 493 146 €.

Recettes de fonctionnement : Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 3 188 175 €.

- ✚ Investissement : La section d'investissement a été adoptée à la majorité avec 5 voix contre.

La section d'investissement fait apparaître un montant total des dépenses de 950 153 € et de 2 093 491 € en recettes. Le conseil a décidé de reporter en 2016 en dépenses 87 144 € de reste à réaliser ainsi que 3 000 € en recettes.

L'examen du compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2 015 de 695 029 €, qui, cumulé avec l'excédent 2 014 de 98 395 € génère un excédent de fonctionnement total de 793 424 €. Le conseil a décidé de reporter cet excédent sur la section de fonctionnement du budget 2 016.

Pour la section d'investissement il a été constaté un excédent 2 015 de 1 143 337 € qui déduit du déficit de l'exercice 2 014 de 537 645 € génère un excédent d'investissement total cumulé 2 015 de 605 692 €.

Le conseil a décidé de reporter le solde de l'excédent d'investissement d'un montant de 521 547 € sur la section d'investissement du budget 2 016.

Budget Annexe d'Assainissement collectif

- ✚ Pour la section d'exploitation, le montant total des dépenses constatées est de 98 422 € et celui des recettes de 84 171 €. Le conseil municipal a constaté que la section d'exploitation faisait apparaître un déficit 2 015 de 14 250 € qui cumulé avec le déficit de l'exercice 2 014 d'un montant de 1 521 € génère un déficit cumulé de 15 771 € pour cette section. Le conseil a décidé de reporter ce déficit en section d'exploitation sur le budget annexe d'assainissement collectif 2 016.

- ✚ Pour la section d'investissement, le montant total des dépenses constatées est de 111 156 € et des recettes de 67 986 €. Le conseil a décidé de reporter sur le budget 2 016 un montant total de restes à réaliser de 1 914 762 € en dépenses et de 399 600 € en recettes. Soit un déficit de restes à réaliser de 1 515 162 €.

La section d'investissement fait apparaître un déficit pour l'exercice 2 015 d'un montant de 43 169 € qui cumulé avec l'excédent 2 014 reporté de 766 928 € génère un excédent cumulé de 723 758 €.

Après avoir intégré le déficit de reste à réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement pour 2014 est de 791 403 €.

Les budgets annexes des lotissements ont été votés à l'unanimité. Le budget du lotissement Le Pré Bijou et celui du lotissement Les Mazets Sud ne font apparaître aucune opération sur l'année 2015.

Régie de recettes

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le Conseil Municipal a donné son accord à la création d'une régie de recettes afin de procéder au recouvrement des recettes issues de l'utilisation de la nouvelle borne camping-cars installée sur la plate-forme de la gare.

Il a adopté la liste des commerçants dépositaires des jetons (2 € le jeton)

M. Verdier Louis, Gérant de la Maison de la presse, 17 Place du Monument

M. Juillard Christophe, Boulanger, 7 Place du Monument.

M. Juillard Patrice, Boulanger 12 Place du Monument.

Gestion/opérations

DSP - Site de Roussillou

Le contrat d'affermage conclu avec la SARL IKTUS pour la gestion du site de Roussillou a expiré le 30/12/2015. Le Conseil Municipal a retenu la candidature de M. et Mme ROBERT, Exploitants du Camping Municipal à Riom-ès-Montagnes pour la gestion du site de Roussillou pour une durée de 1 an.

Reprise de concessions :

Le conseil a procédé à une révision du règlement intérieur applicable au cimetière de Riom-ès-Montagnes et autorisé le principe de la reprise par la commune des concessions en état d'abandon.

Convention M.A.G.E : Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau :

Les élus ont approuvé le projet de Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau proposé par le Conseil Départemental du Cantal.

Administration Générale

Motion TAFTA

Le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union européenne - dont la France - ont approuvé un mandat donné à la Commission européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis, le TAFTA (Trans Atlantic Free Trade Area). Par ailleurs, un traité entre l'Union européenne et le Canada, le CETA (Accord économique et de commerce global - Comprehensive Economic Trade Agreement) est en cours de finalisation. Considérant que :

- les négociations ont lieu dans l'opacité la plus complète, qu'un contrôle démocratique suffisant des négociations. (...) Concernant les territoires ruraux, l'impact sur l'agriculture de la suppression des droits de douane agricoles conduira à une baisse du niveau de vie des paysans et agriculteurs, à une disparition plus rapide des petites et moyennes exploitations et à une désertification accrue des zones rurales. L'impact sur les petites et moyennes entreprises risque d'être fortement négatif. Avec 5 abstentions (pour la raison que cette motion dépasse le cadre communal), le conseil municipal a demandé : l'arrêt des négociations du traité transatlantique et la diffusion immédiate de tous les éléments de la négociation en cours ; le

rejet de l'accord UE-Canada – CETA et l'ouverture d'un débat national impliquant la pleine participation des collectivités locales et des citoyens, sur les risques portés par la politique commerciale de l'Union Européenne et de la France.

Motion de soutien aux agriculteurs

Dans un contexte particulièrement difficile pour les exploitants agricoles, le Conseil Municipal a choisi d'apporter son soutien aux revendications portées par les agriculteurs cantaliens et décidé de solliciter la juste et rapide reconnaissance des pertes de fourrage subies par les agriculteurs cantaliens à la suite de l'épisode de sécheresse survenu en 2015. Il a décidé d'appuyer la requête des agriculteurs cantaliens au regard des dégâts considérables qu'ils subissent avec la prolifération des rats taupiers et demande l'adoption de mesures à court terme à l'échelle française et européenne en faveur d'un retour à une réelle régulation du marché du lait et de la viande.

Informations Travaux :

- Les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration débuteront au mois de mars.
- Le diagnostic des réseaux d'assainissement commencera début avril
- Au niveau des travaux de mise en accessibilité des ERP, la commune recherche un maître d'œuvre
- Recensement : Achevé depuis le 20 février; les résultats définitifs seront prochainement communiqués, les élus ont souligné le très bon travail des agents recenseurs.